

L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « MASSIDA SHIPPING » SARL

Siège social: DJIBOUTI

Représentant : Me KORAN AHMED AOULED

Adresse: Plateau du Serpent, Résidence Francolin BP: 1271, Diibouti

Date & Heure de la modification : 15/10/2025 à 08H00 N° d'immatriculation au registre analytique : 11831/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSION DE PARTS SOCIALES

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de **1.000.000 FDJ** (un million de Francs Djibouti) divisée en **40 parts** de **25.000 FDJ** (vingt-cinq mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale du 18/06/2025 et à l'attestation de la société « MASSIDA SHIPPING » SARL en date du 08/07/2025, déposés et authentifiés par Me KORAN AHMED AOULED, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

CESSION DE PARTS SOCIALES

- LA SARL « MASSIDA TRANSIT » représentée par M. ANDRE ANGE MASSIDA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Madame GIULIANA MARINA, FALASCHI MASSIDA qui accepte, 8 parts soit 200.000 FDJ qu'elle détient dans le capital de la société « MASSIDA SHIPPING » SARL.
- LA SARL « MASSIDA TRANSIT » représentée par M. ANDRE ANGE MASSIDA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur JEAN-ANDRE MASSIDA qui accepte, 4 parts soit 100.000 FDJ qu'elle détient dans le capital de ladite société.
- LA SARL « MASSIDA TRANSIT » représentée par M. ANDRE ANGE MASSIDA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Madame CAMILLE CHIARA MASSIDA qui accepte, 4 parts soit 100.000 FDJ qu'elle détient dans le capital de ladite société.
- LA SARL « MASSIDA TRANSIT » représentée par M. ANDRE ANGE MASSIDA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur REUBEN AHRONEE qui accepte, 6 parts soit 150.000 FDJ qu'elle détient dans le capital de ladite société.
- LA SARL « MASSIDA TRANSIT » représentée par M. ANDRE ANGE MASSIDA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur THIERRY MASSIDA qui accepte, 4 parts soit 100.000 FDJ qu'elle détient dans le capital de ladite société.
- Les présentes cessions ont été payé sur la base du prix du marché"
- Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

- Mme. GIULIANA MARINA, FALASCHI MASSIDA	22 parts soit 550.000 FDJ
- M. REUBEN AHRONEE	6 parts soit 150.000 FDJ
- M. JEAN-ANDRE MASSIDA	4 parts soit 100.000 FDJ
- M. THIERRY MASSIDA	4 parts soit 100.000 FDJ
- Mme. CAMILLE CHIARA MASSIDA	4 parts soit 100.000 FDJ
TOTAL	

Dénomination sociale : « SKY CONSTRUCTION » SARL

Siège Social: Zone Portuaire, Lot 1B, Bâtiment Dw Tower, 6^{éme}étage DJIBOUTI

Représentant : Me ALI ABAYAZID MOUSSA

Adresse: RUE NASRO HOUMED ABRO - DJIBOUTI **Date & Heure de la modification :** 15/10/2025 à 09H20

N° d'immatriculation au registre analytique : 23321/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification: NOMINATION D'UN GERANT UNIQUE

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès -verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société « SKY CONSTRUCTION » SARL en date du 25/09/2025, déposé et authentifié par Me ALI ABAYAZID MOUSSA, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

❖ NOMINATION D'UN GERANT UNIQUE

Madame CHOUKRI KOUMANEH BOULHAN est nommée en qualité de gérante unique de la société « SKY CONSTRUCTION » SARL en remplacement de Messieurs GOULED ABDALLAH ABDILLAHI et ELEYEH SAID MAHAMOUD.